

---

**JERRY DIAS**  
*Président national*

**RENAUD GAGNÉ**  
*Directeur québécois*

**ROBERT J. ORR**  
*Secrétaire-trésorier national*

---

**PAR COURRIEL**

**Date :** 19 janvier 2017

**Destinataires :** Président(e)s, Secrétaires-trésorier(ère)s, Secrétaires-archivistes et Syndics des sections locales d'Unifor

**Objet :** **Bourses d'études d'Unifor-Québec et du Conseil québécois**

---

Consœurs, confrères,

Unifor s'est engagé à bâtir le syndicat le plus fort et le plus efficace possible pour négocier au nom de ses membres, travailler avec eux à l'évolution de leurs droits et étendre les avantages de la syndicalisation aux travailleuses et travailleurs non syndiqués du Québec. Nous souhaitons également améliorer la vie des familles de nos membres. Nous savons qu'un grand nombre d'enfants de parents travailleurs n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études après le secondaire en raison des droits de scolarité qui ne cessent d'augmenter. Pour aider à rendre les études postsecondaires plus accessibles, nous avons créé cinq bourses d'études d'une valeur de 2 000 dollars chacune, exclusives aux membres d'Unifor au Québec.

Ces bourses seront offertes aux filles et aux fils des membres en règle d'Unifor comptant au moins un an d'ancienneté et qui s'inscrivent à temps plein en première année dans un établissement d'enseignement postsecondaire public au Québec (université, collège, CÉGEP, institutions d'enseignement spécialisé, etc.).

**Il s'agit de bourses d'admission seulement; elles ne sont donc pas renouvelables pour les étudiants qui poursuivent leurs études.**

Les demandes de bourse DOIVENT comprendre les éléments suivants :

- ✓ Une lettre de recommandation d'une personne enseignante ou d'une directrice ou directeur d'école ou d'une militante ou d'un militant communautaire;
- ✓ Un formulaire de demande officiel (ci-joint) dûment rempli et signé par l'une des dirigeantes ou des dirigeants de section locale suivants : présidente ou président, secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier, secrétaire-archiviste, syndic;
- ✓ Un relevé de notes (le plus récent; un bulletin de mi-parcours est acceptable).

Un comité nommé par le Conseil exécutif du Conseil québécois sélectionnera les candidates et candidats. La décision du comité est sans appel.

Veillez noter que, contrairement à beaucoup de bourses d'études accordées par d'autres établissements, les notes ne sont qu'un facteur parmi d'autres qui seront prises en compte lorsque le comité de sélection examinera les demandes. Ces bourses d'études reconnaissent les valeurs et les connaissances en matière de justice sociale du mouvement syndical.

Les candidates et candidats doivent accompagner leur demande de bourse, de documents confirmant leur acceptation définitive dans l'un des établissements d'enseignement décrits ci-dessus, par exemple, une attestation d'inscription ou une preuve de paiement des droits de scolarité.

Les formulaires de demande dûment remplis et les documents d'accompagnement doivent être envoyés à :

**Denise Mekpato**  
**565, boulevard Crémazie Est, bureau 10100**  
**Montréal (Québec) H2M 2W1**  
**Télécopieur : 514 389-4450**  
**Courriel : [denise.mekpato@unifor.org](mailto:denise.mekpato@unifor.org)**

Les demandes peuvent être envoyées par la poste, par télécopie ou par courriel au plus tard le **dimanche 30 avril 2017 à 23h59 HNE**. Prenez le temps de compléter toutes les informations puisqu'un dossier incomplet pourrait entraîner le rejet de la demande.

Les formulaires de demande de bourses d'études sont également disponibles sur le site web d'Unifor-Québec à l'adresse [www.uniforquebec.org](http://www.uniforquebec.org). Merci de faire circuler cette information à tous vos membres.

En toute solidarité,



Renaud Gagné  
Directeur québécois



Benoît Lapointe  
Président du Conseil québécois

P.j.      Formulaire de demande

c. c.      Équipe de direction, représentantes et représentants nationaux, exécutif du Conseil québécois